Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 077-217701713-20260630-79_06_2026_DEL-DE

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
Liberté - Egalité - Fraternité

**VILLE d'ESBLY**
**DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

**CANTON DE SERRIS**
**Arrondissement de Torcy**
**77450**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 79/06-2026

-oOo-

## SÉANCE DU MARDI 30 JUIN 2026

**DATE DE CONVOCATION : 23 JUIN 2026**
**DATE D'AFFICHAGE : 23 JUIN 2026**

-oOo-

**OBJET : COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VAL D'EUROPE AGGLOMÉRATION (CAVEA) : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS DE LA COMMUNE D'ESBLY**

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'an deux mille vingt-six, le mardi 30 juin, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie d'Esbly à 20h00, en séance publique, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Maire d'Esbly.

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29**
**NOMBRE DE PRÉSENTS : 25**
**NOMBRE DE VOTANTS : 28**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M. Ghislain DELVAUX, Mme Patricia L'HUILLIER, M. David CHARPENTIER, Mme Valérie LEPOIVRE BACQUET, M. Charles CAÏUS, Mme Clotilde TEMPLIER, M. Nicolas QUELET, Mme Sophie LABAS, M. Fabien REYNARD, M. Jean-Pierre HAMEL, Mme Odile LOISEAU GUYOT, Mme Marie Gladine BETON, Mme Corinne CÉSARIN, Mme Christelle HENRY, M. Patrick MÉLÉO, M. Francesco PITARI, M. Brice COUSIN, M. Nicolas CAHAREL, Mme BRESCHIGLIARO Samia, M. Julien TRINQUET, M. LATAPY Emmanuel, Mme TAURIN Anne-Laure *(quitte la séance à 22h35, avant l'examen du point n°24)*, M. Xavier REVERT, Mme Yasmina GODICHE et M. Alexandre MEYER.

**ONT DONNÉ POUVOIR :**
- M. Sébastien GUILLARD à M. Julien TRINQUET
- Mme Aurélie DURAN à Mme Anne-Laure TAURIN
- Mme Pandora CHARANSOL à Mme Sophie LABAS

**ABSENTE :** Néant.

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur David CHARPENTIER** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

-oOo-

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 077-217701713-20260630-79_06_2026_DEL-DE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-30 ;

**VU** le Code Général des Impôts (CGI), notamment son article 1609 nonies C ;

**VU** l'arrêté préfectoral 2025/DRCL/BLI/n°28 en date du 1er octobre 2025 portant constat de la composition du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Val d'Europe Agglomération (CAVEA) ;

**VU** l'arrêté préfectoral 2025/DRCL/BLI/n°53 en date du 20 octobre 2025 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Val d'Europe Agglomération (CAVEA) ;

**VU** la délibération n°26-04bis-33 du Conseil communautaire de Val d'Europe Agglomération du 16 avril 2026 portant création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

**VU** le procès-verbal d'installation du Conseil municipal et de l'élection du maire et des adjoints du 22 mars 2026 ;

**CONSIDÉRANT** que le rôle principal de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est de procéder à l'évaluation du coût des compétences transférées ou rétrocédées entre les communes membres et l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) ;

**CONSIDÉRANT** que la CLECT doit être composée de membres des conseils municipaux des communes membres de Val d'Europe Agglomération, étant précisé que chaque Conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

**CONSIDÉRANT** que les membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) sont désignés par le Conseil municipal de chaque commune membre parmi les conseillers municipaux ;

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient à chaque commune membre de Val d'Europe Agglomération (VEA) de désigner deux délégués titulaires à chacun desquels est adjoint un délégué suppléant, pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

**CONSIDÉRANT** que, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations auxquelles il est appelé à procéder ;

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :**

- **DE DÉSIGNER** pour représenter la commune d'Esbly au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Val d'Europe Agglomération :

  - **M. Ghislain DELVAUX**, en qualité de délégué titulaire et son suppléant, **M. Emmanuel LATAPY,**
  - **Mme Patricia L'HUILLIER**, en qualité de déléguée titulaire et son suppléant, **M. David CHARPENTIER.**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **DE PRÉCISER** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et notifiée au Président de Val d'Europe Agglomération.

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Le secrétaire de séance,**

**David CHARPENTIER.**

MAIRIE D'ESBLY (S.) ET M. 77450

**Le Maire,**

**Ghislain DELVAUX.**

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois, à compter :*

*de sa réception en Sous-Préfecture le :* - 7 JUIL. 2026

*de sa publication ou affichage le :* - 7 JUIL. 2026